

SABLE DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 1 100 000 euros
Siège social : Route du Mans
72300 SOLESMES
577 250 533 RCS LE MANS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 AOÛT 2025
--

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 28 février 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 28 février 2025 s'élevant à 2 606 405,25 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2 606 405,25 euros

A titre de dividendes 2 252 922,00 euros
Soit 21,00 euros par action

Le solde,
Au compte « Autres Réserves » 353 483,25 euros
Qui s'élève ainsi à 4 115 169,82 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 28 février 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 84,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 28 février 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 2 252 838,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :


Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
28/02/2022	1 341 025 €	107 282	50 €	1 340 975 €
28/02/2023	2 628 409 €	107 282	98 €	2 628 311 €
29/02/2024	2 252 922 €	107 282	84 €	2 252 838 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 août 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. Clément TESSIER

DocuSigned by:

A67F8A2E457545D...



Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de la Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique
RCS Nantes 330 356 700 Capital 425 700 euros

S.A.S. SABLE DISTRIBUTION

La Tuilerie, Route du Mans – 72300 SOLESMES
S.A.S. AU CAPITAL DE 1 100 000 €
R.C.S. LE MANS 577 250 533

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:

Clément Tessier

A67F8A2E457545D...

Grégoire BUNOT
Geneviève DURANTEAU
Christian PALVADEAU
Rachel VIOLIN

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Anne-Laure GRATALOUP
Emanuella LAURENT-DELANOE

Experts - comptables
Commissaires aux comptes

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

02 40 92 66 00
cva@cvaexperts.fr

6-8, impasse Augustin Fresnel (Bât. Lavoisier)
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

 www.cvaexperts.fr

Bilan actif	Clôture au 28/02/25 Durée 12 mois			Clôture au 29/02/24 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	44 933 828	28 279 455	16 654 373	17 296 632
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	353 898	64 003	289 895	284 027
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	80 181	64 003	16 178	10 310
FONDS COMMERCIAL (1)	273 717		273 717	273 717
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 988 983	28 215 452	7 773 531	8 446 505
TERRAINS	2 488 558	815 236	1 673 322	1 763 263
CONSTRUCTIONS	23 617 325	18 913 299	4 704 026	5 354 084
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	6 890 534	5 973 266	917 268	1 110 752
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	2 685 638	2 513 652	171 987	194 689
EN COURS, AVANCES ET ACOMPTE	306 928		306 928	23 718
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	8 590 947		8 590 947	8 566 100
PARTICIPATIONS	5 901 516		5 901 516	5 901 516
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	1 273 425		1 273 425	1 245 487
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 197 744		1 197 744	1 198 464
PRÊTS	2 804		2 804	12 613
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	215 457		215 457	208 019
ACTIF CIRCULANT	13 344 023	36 778	13 307 245	13 647 572
STOCKS ET EN-COURS	6 678 733		6 678 733	6 615 880
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	89 040		89 040	55 463
MARCHANDISES	6 589 693		6 589 693	6 560 417
ACOMPTE VERSE SUR COMMANDES	1 536		1 536	
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	3 177 546	36 778	3 140 768	3 135 674
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 056 428	36 778	1 019 650	953 742
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 121 118		2 121 118	2 181 932
CREANCES DIVERSES (3)	801 148		801 148	768 199
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	9 130		9 130	109 569
DISPONIBILITES	2 446 125		2 446 125	2 765 054
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	229 805		229 805	253 197
TOTAL GENERAL	58 277 851	28 316 234	29 961 617	30 944 204
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			1 273 425	1 245 487
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif	Clôture au 28/02/25 Durée 12 mois	Clôture au 29/02/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	13 205 004	12 851 521
CAPITAL	1 100 000	1 100 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	5 626 913	5 626 913
RESERVES	3 871 687	3 735 983
RESERVE LEGALE	110 000	110 000
AUTRES RESERVES	3 761 687	3 625 983
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 606 405	2 388 626
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	215 912	249 521
PROVISIONS POUR RISQUES	215 912	249 521
DETTES(1)	16 540 701	17 843 162
DETTES FINANCIERES	7 273 814	8 141 968
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	5 106 857	6 215 694
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	2 166 957	1 926 274
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES	-222	1 435
DETTES D'EXPLOITATION	8 941 526	9 089 244
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 328 335	5 618 922
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 348 899	3 189 831
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	264 292	280 492
DETTES DIVERSES	259 129	544 879
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	177 744	27 165
AUTRES DETTES DIVERSES	81 386	517 714
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	66 454	65 635
TOTAL GENERAL	29 961 617	30 944 204
(1) Dont à plus d'un an	3 985 943	4 616 389
Dont à moins d'un an	12 554 759	13 226 773
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	301 274	540 506

Compte de résultat	Exercice 01/03/24 - 28/02/25 Durée 12 mois	Exercice 01/03/23 - 29/02/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	69 196 862	68 032 564
VENTES DE MARCHANDISES	65 629 814	64 676 526
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	76 124	94 550
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 944 620	1 995 129
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>67 650 558</i>	<i>66 766 204</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	92 125	129 206
TRANSFERTS DE CHARGES	171 924	213 461
AUTRES PRODUITS	1 282 255	923 693
CHARGES D'EXPLOITATION	64 586 676	63 855 047
ACHAT DE MARCHANDISES	47 904 672	47 646 521
VARIATION DES STOCKS	-29 276	-84 007
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	272 254	252 499
VARIATION DES STOCKS	-33 577	13 173
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 438 811	5 424 957
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 044 667	904 705
SALAIRES ET TRAITEMENTS	6 923 817	6 598 199
CHARGES SOCIALES	1 674 433	1 569 414
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 227 269	1 370 418
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	36 778	937
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	62 423	123 697
AUTRES CHARGES	64 405	34 535
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 610 186	4 177 517
PRODUITS FINANCIERS	93 577	77 633
PARTICIPATIONS	47 307	48 078
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	9 937	10 161
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	12 733	1 661
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	23 600	17 733
CHARGES FINANCIERES	178 083	166 679
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	178 083	166 679
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
RESULTAT FINANCIER	-84 506	-89 046
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	4 525 679	4 088 471

Compte de résultat	Exercice 01/03/24 - 28/02/25 Durée 12 mois	Exercice 01/03/23 - 29/02/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	54 874	426 758
SUR OPERATIONS DE GESTION	26 788	19 800
SUR OPERATION EN CAPITAL	16 901	406 958
REPRISES SUR PROVISIONS	11 185	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	100 898	486 730
SUR OPERATIONS DE GESTION	84 664	71 042
SUR OPERATION EN CAPITAL	16 234	399 497
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		16 191
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-46 024	-59 971
PARTICIPATIONS DES SALARIES	1 024 550	902 718
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	848 700	737 156
TOTAL DES PRODUITS	69 345 313	68 536 955
TOTAL DES CHARGES	66 738 908	66 148 330
RESULTAT NET COMPTABLE	2 606 405	2 388 626
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	13 834	13 834
Produits financiers concernant les entreprises liées	47 307	48 078
Charges financières concernant les entreprises liées	46 933	22 656

S.A.S. SABLE DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. SABLE DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

S.A.S. SABLE DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 8 à 20 ans
- Constructions : 3 à 20 ans
- Agencements des constructions : 3 à 15 ans
- Agencements divers : 8 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 2 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 3 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A.S. SABLE DISTRIBUTIONExercice du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025**■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 107 282 actions de 10.25 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	1 100 000			1 100 000
Primes d'émission, de fusion, ...	5 626 912			5 626 912
Réserves	3 735 983	135 704		3 871 687
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	2 388 626		2 388 626	
Résultat de l'exercice N		2 606 405		2 606 405
	12 851 521	2 742 109	2 388 626	13 205 004

Fonds commercial

Fonds commercial centre auto BARBIN	Acquisition en 1996		117 461
Fonds commercial SDMS	Acquisition en 1992		156 255
			273 716

Mali technique

Conformément au règlement ANC 2015-06, la mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :

- absorption de la société E.U.R.L. LA TUILERIE le 01/03/2023

	BRUT	AMORTISSEMENT	PROVISION	NET
Terrain	10 706			10 706
Construction	125 518	12 552		112 966
	136 224	12 552		123 672

S.A.S. SABLE DISTRIBUTIONExercice du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025**Immobilisations**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	345 330	8 768	199	353 898
Immobilisations corporelles	35 528 061	566 909	105 987	35 988 983
Immobilisations financières - titres	7 099 980		720	7 099 260
Immobilisations financières - créances	1 466 120	36 041	10 474	1 491 687
	44 439 491	611 717	117 380	44 933 828

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	61 303	2 900	199	64 003
Immobilisations corporelles	27 081 556	1 224 370	90 474	28 215 452
	27 142 859	1 227 269	90 673	28 279 455

<i>Dont dotation :</i>	-	<i>Linéaire</i>	1 060 815	
	-	<i>Dégressive</i>	166 454	
	-	<i>Exceptionnelle</i>		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	249 521	62 423	96 032	215 912
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	7 278	36 778	7 278	36 778
	256 798	99 201	103 310	252 690

<i>Dont dotation :</i>	-	<i>Exploitation</i>	99 201	92 125
	-	<i>Financier</i>		
	-	<i>Exceptionnel</i>		11 185

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	11 185
- montants repris parce que devenus sans objet :	84 847

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 114 639€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des

S.A.S. SABLE DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025

Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.

- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 62 423 €.
- Une provision pour charges représentant les congés payés des salariés en arrêt maladie durant les 2 dernières années restantes est de 38 850€. Les salariés encore présents ont 2 ans, contre 3 ans pour les autres, pour réclamer leurs droits.

S.A.S. SABLE DISTRIBUTIONExercice du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025**Biens pris en crédit-bail**

	IMMOBILIER	MOBILIER
Valeurs des biens		
Valeur d'origine		60 719
Dotation aux amortissements théoriques		12 144
Cumul des amortissements théoriques		31 878
Valeur nettes		28 842
Redevances		
Afférentes à l'exercice		13 834
Cumulées		34 149
Restant à payer :		
- À moins d'un an		13 834
- De 1 à 5 ans		21 189
- A plus de 5 ans		
- Total		35 023
Prix d'achat résiduel en fin de contrat		
Réintégrations fiscales en fin de contrat		

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 491 687	1 273 425	218 262
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	3 179 082	3 179 082	
Créances diverses	801 148	801 148	
Charges constatées d'avance	229 805	229 805	
	5 701 722	5 483 460	218 262

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	304 294	304 294		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	4 802 563	1 040 106	2 828 005	934 452
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	2 166 957	1 943 471		223 485
Avances, acompte reçus sur commandes	-222	-222		
Dettes d'exploitation	8 941 526	8 941 526		
Dettes diverses	259 129	259 129		
Produits constatés d'avance	66 454	66 454		
	16 540 701	12 554 759	2 828 005	1 157 937

S.A.S. SABLE DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025*

<i>(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires</i>	2 729
<i>(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice</i>	480 000
<i>(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice</i>	1 349 663
<i>(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales</i>	1 943 471

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice	3 679
- Plus-value latente à la fin de l'exercice	4 129

S.A.S. SABLE DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025***■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	61 194 231	60 418 728
Drive	6 274 734	6 070 241
Station-Service	181 593	277 235
	67 650 558	66 766 204

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	10
Agents de maîtrise	21
Employés	187
	218

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

S.A.S. SABLE DISTRIBUTIONExercice du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025**Résultat exceptionnel**

	CHARGES	PRODUITS
Cession des immobilisations corporelles	15 514	16 764
Cession des immobilisations financières	720	137
Remboursement CSPE		24 288
Remboursement de frais suite litige commercial avec un fournisseur		2 500
Amendes et pénalités	375	
Frais litige recours juridique	24 890	
Provision suite contrôle fiscal liée à la TASCOM	59 399	
Reprise provision litige prud'hommal		11 185
	100 898	54 874

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	497 825
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	526 725
	1 024 550

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale (Société Fille)

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère SOLESMES EXPANSION.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 112 660
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	- 263 960
	848 700

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	233 100
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	252 616

S.A.S. SABLE DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025***■ AUTRES INFORMATIONS****Dettes garanties par des sûretés réelles**

Une partie des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce, nantissement du matériel, etc.). pour un montant de 3 993 508€.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	450 000	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	2 861 286	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 798 726	1 798 726
Emprunts obtenus non encaissés	1 020 000	1 020 000
Autres engagements	-	-

Dettes garanties par des suretés personnelles**Néant****Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

S.A.S. SABLE DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2% ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.80% ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 25.23% ;
- critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- table de mortalité : INSEE 2024;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ397 153€

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « indemnités de fin de carrière », souscrit auprès d'un organisme extérieur dont le montant au 28/02/2025 s'élève à 100 k€.

S.A.S. SABLE DISTRIBUTIONExercice du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025**Entreprises liées**

	S.C.I. TESSIER	S.N.C. MONNET	SOLESMES EXPANSION
Participations	5 899 932	1 584	
Dépréciation participations			
Créances rattachées à des participations	1 249 438	23 987	
Immobilisations financières diverses			
Clients et comptes rattachés		4 217	
Créances diverses			
Charges constatées d'avance			
Emprunts et dettes financières divers		1 750	1 313 573
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Produits de participation	47 307		
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Intérêts et charges assimilées		1 750	45 183

Filiales et participations à plus de 50 %

	S.C.I. TESSIER 72 300 SABLE SUR SARTHE R.C.S. LE MANS 327 860 888	S.N.C MONNET 72 300 SABLE SUR SARTHE R.C.S. LE MANS 395 209 653
Capital	7 622	1 600
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	183 775	2 530 631
Quote-part du capital détenu	100%	99%
Valeur brute des titres détenus	5 899 932	1 584
Valeur nette des titres détenus	5 899 932	1 584
Prêts et avances consentis	1 249 438	23 987
Cautions & avals donnés		
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	192 792	657 835
Résultat du dernier exercice clos	66 632	324 123
Dividendes encaissés		

Société établissant des comptes consolidés

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

S.A.S. SOLESMES EXPANSION

LA TUILERIE, ROUTE DU MANS

72 300 SOLESMES

R..C.S. LE MANS : 919 270 678

S.A.S. SABLE DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.



Audit – Bureau de Nantes

5 rue Albert Londres
BP 20303

44303 Nantes Cedex 3

T : +33 (0)2 40 50 12 61

www.bakertilly.fr

SABLE DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 1 100 000 €

Siège social : La Tuilerie - Route du Mans
72300 SOLESMES

577 250 533 RCS LE MANS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 28 février 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



SABLE DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 1 100 000 euros
Siège social : La Tuilerie - Route du Mans
72300 SOLESMES

577 250 533 RCS LE MANS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 février 2025

À l'Assemblée Générale de la Société SABLE DISTRIBUTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société SABLE DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 28 février 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mars 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des stocks. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons par ailleurs procédé à des observations physiques lors de la prise d'inventaire, ainsi qu'à l'analyse de la cohérence et de la vraisemblance des fichiers de stocks servant de base à la comptabilisation de ce poste de bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes le 25 juillet 2025

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Vincent PIERRE

Bilan actif	Clôture au 28/02/25 Durée 12 mois			Clôture au 29/02/24 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	44 933 828	28 279 455	16 654 373	17 296 632
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	353 898	64 003	289 895	284 027
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	80 181	64 003	16 178	10 310
FONDS COMMERCIAL (1)	273 717		273 717	273 717
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 988 983	28 215 452	7 773 531	8 446 505
TERRAINS	2 488 558	815 236	1 673 322	1 763 263
CONSTRUCTIONS	23 617 325	18 913 299	4 704 026	5 354 084
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	6 890 534	5 973 266	917 268	1 110 752
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	2 685 638	2 513 652	171 987	194 689
EN COURS, AVANCES ET ACOMPTE	306 928		306 928	23 718
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	8 590 947		8 590 947	8 566 100
PARTICIPATIONS	5 901 516		5 901 516	5 901 516
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	1 273 425		1 273 425	1 245 487
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 197 744		1 197 744	1 198 464
PRÊTS	2 804		2 804	12 613
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	215 457		215 457	208 019
ACTIF CIRCULANT	13 344 023	36 778	13 307 245	13 647 572
STOCKS ET EN-COURS	6 678 733		6 678 733	6 615 880
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	89 040		89 040	55 463
MARCHANDISES	6 589 693		6 589 693	6 560 417
ACOMPTE VERSE SUR COMMANDES	1 536		1 536	
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	3 177 546	36 778	3 140 768	3 135 674
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 056 428	36 778	1 019 650	953 742
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 121 118		2 121 118	2 181 932
CREANCES DIVERSES (3)	801 148		801 148	768 199
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	9 130		9 130	109 569
DISPONIBILITES	2 446 125		2 446 125	2 765 054
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	229 805		229 805	253 197
TOTAL GENERAL	58 277 851	28 316 234	29 961 617	30 944 204
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			1 273 425	1 245 487
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif	Clôture au 28/02/25 Durée 12 mois	Clôture au 29/02/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	13 205 004	12 851 521
CAPITAL	1 100 000	1 100 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	5 626 913	5 626 913
RESERVES	3 871 687	3 735 983
RESERVE LEGALE	110 000	110 000
AUTRES RESERVES	3 761 687	3 625 983
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 606 405	2 388 626
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	215 912	249 521
PROVISIONS POUR RISQUES	215 912	249 521
DETTES(1)	16 540 701	17 843 162
DETTES FINANCIERES	7 273 814	8 141 968
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	5 106 857	6 215 694
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	2 166 957	1 926 274
AVANCES ET ACOMPTE REÇUS SUR COMMANDES	-222	1 435
DETTES D'EXPLOITATION	8 941 526	9 089 244
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 328 335	5 618 922
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 348 899	3 189 831
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	264 292	280 492
DETTES DIVERSES	259 129	544 879
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	177 744	27 165
AUTRES DETTES DIVERSES	81 386	517 714
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	66 454	65 635
TOTAL GENERAL	29 961 617	30 944 204
(1) Dont à plus d'un an	3 985 943	4 616 389
Dont à moins d'un an	12 554 759	13 226 773
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	301 274	540 506

Compte de résultat

	Exercice	Exercice
	01/03/24 - 28/02/25 Durée 12 mois	01/03/23 - 29/02/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	69 196 862	68 032 564
VENTES DE MARCHANDISES	65 629 814	64 676 526
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	76 124	94 550
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 944 620	1 995 129
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>67 650 558</i>	<i>66 766 204</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	92 125	129 206
TRANSFERTS DE CHARGES	171 924	213 461
AUTRES PRODUITS	1 282 255	923 693
CHARGES D'EXPLOITATION	64 586 676	63 855 047
ACHAT DE MARCHANDISES	47 904 672	47 646 521
VARIATION DES STOCKS	-29 276	-84 007
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	272 254	252 499
VARIATION DES STOCKS	-33 577	13 173
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 438 811	5 424 957
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 044 667	904 705
SALAIRES ET TRAITEMENTS	6 923 817	6 598 199
CHARGES SOCIALES	1 674 433	1 569 414
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 227 269	1 370 418
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	36 778	937
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	62 423	123 697
AUTRES CHARGES	64 405	34 535
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 610 186	4 177 517
PRODUITS FINANCIERS	93 577	77 633
PARTICIPATIONS	47 307	48 078
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	9 937	10 161
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	12 733	1 661
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	23 600	17 733
CHARGES FINANCIERES	178 083	166 679
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	178 083	166 679
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
RESULTAT FINANCIER	-84 506	-89 046
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	4 525 679	4 088 471

Compte de résultat

	Exercice	Exercice
	01/03/24 - 28/02/25 Durée 12 mois	01/03/23 - 29/02/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	54 874	426 758
SUR OPERATIONS DE GESTION	26 788	19 800
SUR OPERATION EN CAPITAL	16 901	406 958
REPRISES SUR PROVISIONS	11 185	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	100 898	486 730
SUR OPERATIONS DE GESTION	84 664	71 042
SUR OPERATION EN CAPITAL	16 234	399 497
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		16 191
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-46 024	-59 971
PARTICIPATIONS DES SALARIES	1 024 550	902 718
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	848 700	737 156
TOTAL DES PRODUITS	69 345 313	68 536 955
TOTAL DES CHARGES	66 738 908	66 148 330
RESULTAT NET COMPTABLE	2 606 405	2 388 626
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	13 834	13 834
Produits financiers concernant les entreprises liées	47 307	48 078
Charges financières concernant les entreprises liées	46 933	22 656

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 8 à 20 ans
- Constructions : 3 à 20 ans
- Agencements des constructions : 3 à 15 ans
- Agencements divers : 8 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 2 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 3 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 107 282 actions de 10.25 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	1 100 000			1 100 000
Primes d'émission, de fusion, ...	5 626 912			5 626 912
Réserves	3 735 983	135 704		3 871 687
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	2 388 626		2 388 626	
Résultat de l'exercice N		2 606 405		2 606 405
	12 851 521	2 742 109	2 388 626	13 205 004

Fonds commercial

Fonds commercial centre auto BARBIN	Acquisition en 1996		117 461
Fonds commercial SDMS	Acquisition en 1992		156 255
			273 716

Mali technique

Conformément au règlement ANC 2015-06, la mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :

- absorption de la société E.U.R.L. LA TUILERIE le 01/03/2023

	BRUT	AMORTISSEMENT	PROVISION	NET
Terrain	10 706			10 706
Construction	125 518	12 552		112 966
	136 224	12 552		123 672

S.A.S. SABLE DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	345 330	8 768	199	353 898
Immobilisations corporelles	35 528 061	566 909	105 987	35 988 983
Immobilisations financières - titres	7 099 980		720	7 099 260
Immobilisations financières - créances	1 466 120	36 041	10 474	1 491 687
	44 439 491	611 717	117 380	44 933 828

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	61 303	2 900	199	64 003
Immobilisations corporelles	27 081 556	1 224 370	90 474	28 215 452
	27 142 859	1 227 269	90 673	28 279 455

<i>Dont dotation :</i>	-	<i>Linéaire</i>	1 060 815	
	-	<i>Dégressive</i>	166 454	
	-	<i>Exceptionnelle</i>		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	249 521	62 423	96 032	215 912
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	7 278	36 778	7 278	36 778
	256 798	99 201	103 310	252 690

<i>Dont dotation :</i>	-	<i>Exploitation</i>	99 201	92 125
	-	<i>Financier</i>		
	-	<i>Exceptionnel</i>		11 185

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	11 185
- montants repris parce que devenus sans objet :	84 847

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 114 639€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des

Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.

- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 62 423 €.
- Une provision pour charges représentant les congés payés des salariés en arrêt maladie durant les 2 dernières années restantes est de 38 850€. Les salariés encore présents ont 2 ans, contre 3 ans pour les autres, pour réclamer leurs droits.

Biens pris en crédit-bail

	IMMOBILIER	MOBILIER
Valeurs des biens		
Valeur d'origine		60 719
Dotation aux amortissements théoriques		12 144
Cumul des amortissements théoriques		31 878
Valeur nettes		28 842
Redevances		
Afférentes à l'exercice		13 834
Cumulées		34 149
Restant à payer :		
- À moins d'un an		13 834
- De 1 à 5 ans		21 189
- A plus de 5 ans		
- Total		35 023
Prix d'achat résiduel en fin de contrat		
Réintégrations fiscales en fin de contrat		

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 491 687	1 273 425	218 262
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	3 179 082	3 179 082	
Créances diverses	801 148	801 148	
Charges constatées d'avance	229 805	229 805	
	5 701 722	5 483 460	218 262

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	304 294	304 294		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	4 802 563	1 040 106	2 828 005	934 452
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	2 166 957	1 943 471		223 485
Avances, acompte reçus sur commandes	-222	-222		
Dettes d'exploitation	8 941 526	8 941 526		
Dettes diverses	259 129	259 129		
Produits constatés d'avance	66 454	66 454		
	16 540 701	12 554 759	2 828 005	1 157 937

S.A.S. SABLE DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025

<i>(1) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires</i>	2 729
<i>(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice</i>	480 000
<i>(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice</i>	1 349 663
<i>(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales</i>	1 943 471

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice	3 679
- Plus-value latente à la fin de l'exercice	4 129

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	61 194 231	60 418 728
Drive	6 274 734	6 070 241
Station-Service	181 593	277 235
	<u>67 650 558</u>	<u>66 766 204</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	10
Agents de maîtrise	21
Employés	187
	<u>218</u>

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Cession des immobilisations corporelles	15 514	16 764
Cession des immobilisations financières	720	137
Remboursement CSPE		24 288
Remboursement de frais suite litige commercial avec un fournisseur		2 500
Amendes et pénalités	375	
Frais litige recours juridique	24 890	
Provision suite contrôle fiscal liée à la TASCOM	59 399	
Reprise provision litige prud'hommal		11 185
	100 898	54 874

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	497 825
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	526 725
	<u>1 024 550</u>

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale (Société Fille)

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère SOLESMES EXPANSION.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 112 660
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	- 263 960
	<u>848 700</u>

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	233 100
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	252 616

■ AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

Une partie des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce, nantissement du matériel, etc.) pour un montant de 3 993 508€.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	450 000	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	2 861 286	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 798 726	1 798 726
Emprunts obtenus non encaissés	1 020 000	1 020 000
Autres engagements	-	-

Dettes garanties par des sûretés personnelles**Néant****Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2% ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.80% ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 25.23% ;
- critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- table de mortalité : INSEE 2024;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ397 153€

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « indemnités de fin de carrière », souscrit auprès d'un organisme extérieur dont le montant au 28/02/2025 s'élève à 100 k€.

S.A.S. SABLE DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025

Entreprises liées

	S.C.I. TESSIER	S.N.C. MONNET	SOLESMES EXPANSION
Participations	5 899 932	1 584	
Dépréciation participations			
Créances rattachées à des participations	1 249 438	23 987	
Immobilisations financières diverses			
Clients et comptes rattachés		4 217	
Créances diverses			
Charges constatées d'avance			
Emprunts et dettes financières divers		1 750	1 313 573
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Produits de participation	47 307		
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Intérêts et charges assimilées		1 750	45 183

Filiales et participations à plus de 50 %

	S.C.I. TESSIER 72 300 SABLE SUR SARTHE R.C.S. LE MANS 327 860 888	S.N.C. MONNET 72 300 SABLE SUR SARTHE R.C.S. LE MANS 395 209 653
Capital	7 622	1 600
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	183 775	2 530 631
Quote-part du capital détenu	100%	99%
Valeur brute des titres détenus	5 899 932	1 584
Valeur nette des titres détenus	5 899 932	1 584
Prêts et avances consentis	1 249 438	23 987
Cautions & avals donnés		
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	192 792	657 835
Résultat du dernier exercice clos	66 632	324 123
Dividendes encaissés		

Société établissant des comptes consolidés

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

S.A.S. SOLESMES EXPANSION

LA TUILERIE, ROUTE DU MANS

72 300 SOLESMES

R..C.S. LE MANS : 919 270 678

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.